



N° 003 /TDR/C/KLE/CTFC/CR1400/RM/2019

Kaélé, le 2/07/2019

**TERMES DE REFERENCE POUR LA MISE EN TERRE ET FERTISATION DANS LE SITE DU
PROJET DE REBOISEMENT 1400 DE LA COMMUNE DE KAELE**

Date :	22/07/2019
Durée :	10 Jours
Lieu :	Commune de Kaélé
Objectif principal :	Reboiser 50 hectares avec les espèces <i>Acacia nilotica</i> et <i>Acacia senegal</i> dans la localité de GOUSSOR Commune de Kaélé pour la première année
Chef de l'activité	SALI Moise
Equipe de l'activité	Le chargé du reboisement ; 02 conseillers municipaux de la localité ; 01 représentant du chef de village; L'animateur communal
Logistique	
Référence TOMPRO
Budget de l'activité	4 690.000FCFA soit : 4 350 000 FCFA pour L'ACFCAM et 340.000 FCFA pour la Commune de Kaélé.
Références Plan indicatif de mise en œuvre de l'Action	Composante 2
	Résultat 2.1 Préparer le terrain et mettre les plants en terre ; Défricher la parcelle, Ouverture des lignes de plantation, chercher les jalons et faire le piquetage, Fertiliser les trous au compost , Effectuer les trouaisons, transporter et distribuer les plants, Mettre en place les plants.
Financement/Bailleurs de fonds :	Contrat de subvention « Reboisement 1400 » avec l'Union Européenne.
TdR rédigé par :	Commune de Kaélé

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ACTION

Le projet de reboisement de 1.400 hectares dans les Communes de zones de savane sèche et de transition est prévu dans la convention de financement PAMFOR¹, qui s'articule autour de l'APVFLEGT². Il a pour objectif général, de promouvoir l'amélioration de la gouvernance de la gestion durable des ressources naturelles en milieu forestier au Cameroun. De manière spécifique, ce projet vise le développement des plantations dans les Communes pilotes des zones sèches et de transition écologique, et l'intégration du marché domestique dans l'économie formelle à partir des sources de bois d'origine légale.

Les Communes forestières sont des partenaires privilégiés du PAMFOR en tant que gestionnaires publics des forêts communales, lesquelles font partie du domaine forestier permanent de l'État dans les zones de forêts humides, dans les zones de transition et dans les zones sèches.

(i) ¹ PAMFOR : Programme d'Amélioration de la gouvernance en milieu Forestier

(ii) ² APV FLEGT : Accord de Partenariat Volontaire "Forest Law Enforcement and Trade"



Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du projet Reboisement 1400 dans la commune de Kaélé et en phase avec le plan indicatif de mise en œuvre de l'action, il est prévu une opération de reboisement de 50 hectares dans la localité de GOUSSOR pour la première année D'où l'objet du présent TDR.

2. OBJECTIF PRINCIPAL DE L'ACTION

L'objectif principal de cette activité consiste à reboiser 50 ha de zone dégradée dans la localité de Goussor; Commune de Kaélé.

2.1. OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Assurer le transport et la distribution des plants (dépôt d'un plant à côté de chaque trou creusé) dans le site à reboiser ;
- Fertiliser au compost les trous ;
- Mettre en terre les plants et reboucher les trous suivant les règles de l'art ;
- Organiser une réunion de sensibilisation des populations sur les droits de l'enfant et des peuples autochtones.

3. METHODOLOGIE DE TRAVAIL

La mise en terre des plants respectera le dispositif analogue à la trouaison. La commune pourra saisir un responsable des services déconcentrés du Ministère des Forêts et de la Faune, avec qui un contrat-programme sera signé pour apporter un appui en renforcement des capacités en matière de mise en terre des plants, arrosage et entretien des plants. Les responsables communaux se chargeront d'organiser des réunions avec les parties prenantes sur l'un des thèmes : promotion du projet auprès des populations, VIH/SIDA , prise en compte aspect genre. Cette rencontre pourra se dérouler en un jour.

S'agissant du transport et de la manutention des plants qui seront mis en terre le lendemain, ceux-ci doivent être rangés, puis arrosés la veille tard dans l'après midi et de préférence au crépuscule. Le jour dit, les plants doivent être transportés vers le site à reboiser en tout cas avant 8 heures, puis arrosés de nouveau. Cette approche réduit le stress aux plants.

Le site présentant des parties nécessitant un amendement, il sera effectué au compost. Ainsi de petites quantité de fertilisant organique seront déposés dans les trous avant d'accueillir les plants.

Avant l'opération de mise en terre, une séance de démonstration devra être procédée devant les ouvriers

4. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus au terme de l'action sont les suivants :

- Au moins 20.000 plants transportés et distribués dans le site à reboiser de GOUSSOR ;
- 20.000 plants sont mis en terre ;
- Au moins 01 réunion de sensibilisation est organisée.



5. PRODUITS DE LA MISSION

Au terme de l'action, les produits suivants sont attendus :

- Rapport de mise en terre des plants ;
- Liste de présence des manœuvres ;
- Fiche de décharges des opérations de trouaison ;
- Procès verbal d'exécution des travaux de trouaison ;
- Attestation de service fait, visé par le Maire;
- Photos ;
- Rapport des réunions de sensibilisation des parties prenante

6. CHRONOGRAMME DES ACTIVITES (Période du 22 au 30 juillet 2019)

Pour réaliser cette activité sur le temps imparti, toute la main d'œuvre recruté pour les activités de trouaison sera mobilisée.

Activité	J1	J2	J3	J4	J5	J6	J7	J8	J9	J10
Fertilisation										
Mise en terre										

7. BUDGET DE L'ACTION DE MISE EN TERRE DES PLANTS

Désignation	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total	ACFCAM	MAIRIE
1 . Opération de mise en terre des plants						
Acquisition des plants	Plants	20.000	150	3 000 000	3 000 000	0
Manutentions	Plants	20.000	15	300 .000	200 000	100 000
Transport	Plants	20.000	Forfait	120.000	100.000	20 000
Acquisition de compost	Sacs	20	6 000	120 000	120 000	0
Transport et Manutentions	Sacs	20	Forfait	20 000	0	20 000
Fertilization	U	20 000	5	100 000	100 000	0
Mise en terre	Plants	20.000	40	800.000	800.000	0
Sous total 1				4 460 000	4 320 000	140 000
2. Acquisition du matériel						
Brouettes	U	10	20.000	200.000	0	200.000
Sous total 2				200.000	0	200 000
3. Sensibilisation des parties prenantes						
Perdiem Représentant de l'OSC	H/J	02	15 000	30 000	30 000	0
S/Total 3				30.000	30.000	0
TOTAL				4 690 000	4 350 000	340 000

Le budget de la présente activité est estimé à : **4 690 000** (Quatre millions six cents quatre vingt dix mille) soit **4 350 000** (Quatre millions trois cent cinquante mille francs CFA) sur *financement de l'ACFCAM* et **340.000** (Trois cent quarante mille francs CFA) pour la Commune.

Le Maire,

